

Brax et vous

Lot-et-Garonne

Magazine d'informations municipales

- JUIN 2024 -

**L'équipe
municipale
de Brax vous souhaite
un bel été
et de belles vacances**

**Dossier
Budget**
p. 10

**Plaine
des sports et
des familles**
p. 13

**Étude
urbaine**
p. 8

Agriculture
p. 9

Mairie de Brax

2 rue du Levant - 47310 BRAX

05 53 68 70 00

mairie@brax47.fr



mairiedebrax47310



www.brax47.fr

mairie de Brax



Chères Braxoises et Chers Braxois,

Nous avons fait le choix, il y a maintenant 2 ans de lancer une étude avec l'accompagnement du CAUE 47 afin de préparer au mieux la révision du PLUI qui vient de débiter, mais aussi de travailler sur le projet BRAX 2030. Ce choix d'être accompagné par des professionnels, s'inscrit dans notre volonté depuis 2014 d'accompagner le développement de notre Agglomération en préservant au maximum le caractère champêtre de notre commune.

Je sais que certains d'entre vous pensent pourtant que nous n'en faisons pas assez. C'est leur opinion et je la respecte. Aurions-nous pu faire plus sur un projet de développement économique déjà lancé à notre arrivée et dans lequel nous représentons 1 voix sur 85? J'en doute, mais je ne peux empêcher certains de penser le contraire.

Toujours est-il que la réalité démontre que nous n'avons pas été de simples suiveurs et que nous avons, à chaque fois que cela était nécessaire, défendu l'intérêt de Brax, sans pour autant nous figer dans une opposition stérile au développement économique de notre Agglomération. Alors, bien évidemment, les transformations lourdes que subit notre commune depuis 10 ans, ont impacté un certain nombre d'administrés. Certains d'entre vous ont dû céder leur bien. D'autres constatent au quotidien l'augmentation grandissante de la circulation routière devant chez eux et doivent en supporter les nuisances sonores. Je peux comprendre leur colère ou leur rancœur, à leur place, je serais moi aussi, très probablement, dans ce même état d'esprit.

Maintenant, si nous ne pouvons pas tout empêcher, nous ne devons pas non plus tout accepter. Croyez-moi, la situation pourrait être bien pire et peut l'être encore si nous cessions d'agir.

Cette étude a justement été menée pour nous donner des armes afin de nous battre et d'éviter que le pire ne soit. Nous avons déjà pu freiner et empêcher certains projets d'urbanisation galopante, nous envisageons de poursuivre ce travail avec la future révision du PLUI. À ce sujet, notre relation avec l'Agglomération d'Agen va certainement grandement se tendre dans les semaines et les mois à venir. Nous n'avons pas en effet la même vision de ce que Brax doit devenir d'ici 2030 avec le développement de la TAG et l'arrivée de la Nouvelle Gare. Là où son Président voit une ville nouvelle capable d'accueillir un maximum de travailleurs de la rive gauche, nous nous continuons de vouloir un village au développement harmonieux et raisonné. Là où il prédit des commerces autour de la nouvelle Gare, nous souhaitons conserver les terres agricoles et les 7 agriculteurs qui font de notre village ce qu'il est!

La réunion publique du 13 juin dernier à la salle des fêtes a permis, je l'espère, de vous rendre compte de notre vision du « Brax de demain » et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont grandement participé à cette étude.

Maintenant, je vous invite à commencer à vous mobiliser, car pour gagner le bras de fer que nous allons engager contre l'Agglomération, nous aurons très probablement besoin de vous.

En attendant, je vous souhaite de bonnes vacances et un très bel été.

Joël Ponsolle
Maire de BRAX

En images	3
Proximité	4 - 6
Urbanisme/travaux	7
Étude urbaine	8
Agriculture	9
Dossier budget	10 - 12
Plaine des sports - familles	13
Dossier biodéchets	14 - 15
Jeunesse	16
Transports	17
Le coin des assos	18-19
Opposition	19

Magazine Municipal de BRAX

Directeur de Publication : Joël PONSOLLE

Rédaction : Commune de Brax,

Associations Braxoises

Mathieu DAL'ZOVO

Photos : Commune de Brax, Associations

Braxoises, Pixabay

Réalisation : Djamilia LAGARDE

Impression : IGS Imprimerie

En images



Conseil municipal des jeunes

Voir page 16



Commémorations du 8 Mai

La ville organisait la cérémonie de Commémoration du 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 devant le Monument aux Morts en présence des anciens combattants et de jeunes Braxois.

L'association des parents, en charge de la gestion de la cantine, a eu les honneurs d'un reportage de la chaîne M6 mettant en lumière la cheffe Mireille et la cuisinière Nicohll, la pédagogie et les circuits courts proposés aux petits Braxois. (voir pages 16 et 19)



La cantine de Brax sur M6



Marché de Noël

Le traditionnel marché de Noël s'est déroulé cette année le dimanche 17 décembre à la salle des fêtes.



Réunion publique - Biodéchets

Le 21 février, une réunion publique sur la collecte des biodéchets a attiré de nombreux participants autour de Joël Ponsolle. (voir pages 14-15)



Cimetière de la Ville

La végétalisation du cimetière se poursuit



Le carnaval était de retour dans les rues de la commune le samedi 06 avril

Mouvements de personnel

À compter de la mi-février, Mme Céline Brizard a pris les fonctions de directrice du service Enfance Jeunesse qui regroupe désormais le Périscolaire et le Centre de Loisirs suite aux départs par mutation de M. Benoit Derusseau et de Mme Clémence Nègre. Mme Céline Brizard a mis en place une nouvelle organisation au sein du nouveau service Enfance-Jeunesse avec la collaboration des ATSEMs et des animateurs.



De gauche à droite: Laurence Voisin, Carole Delbosc et Isabelle Petit, les ATSEMs de l'école de Brax

Brûlage des déchets - Rappel

"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie".

Ainsi, il est notamment interdit de brûler:

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage.



L'élimination des déchets verts passe par:

- la valorisation (paillage, compostage)
- ou bien par la gestion collective des déchets (déchèterie communautaire de Brax).

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire type, un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut entraîner des peines d'amende allant jusqu'à 450 euros.

Horaires déchèterie

la déchèterie de Brax est ouverte du lundi au samedi de 10h à 18h toute l'année sauf les dimanches et jours fériés. **En cas de canicule, les horaires d'ouverture seront modifiés.**

Plus d'infos sur le site www.agglo-agen.fr

Lutte contre les bruits de voisinage

Arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015
Arrêté municipal du 19 mai 2015

Le bruit constitue une des principales causes de nuisances invoquées par les concitoyens et les conséquences sanitaires dues au bruit sont aujourd'hui bien connues (lésions auditives, insomnies, pathologies cardiaques, agressivité, dépressions...).

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques..., ne peuvent être exécutés que:

• les jours ouvrables

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30,

• les samedis

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,

• les dimanches et jours fériés

de 10 h 00 à 12 h 00.



Animaux

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestiques ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (aboiements et divagations...).

Responsabilité civile du fait des animaux

La responsabilité du fait des animaux est l'obligation pesant sur le propriétaire ou l'utilisateur d'un animal de réparer le dommage causé par celui-ci. Selon l'article 1243 du code civil – qui reprend l'article 1385 ancien – du code civil, « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». Ce texte prévoit donc une responsabilité spéciale du fait des animaux.

_Démarchage à domicile

Nous vous rappelons quelques règles de prudence à respecter lors de démarchage téléphonique ou à domicile :

- Identifier votre interlocuteur avec précision (société, adresse, pays...)
- Demander un temps de réflexion vous permettant de juger le bien-fondé de la démarche
- Ne pas donner de renseignements privés (absences, vacances...)
- Rester vigilant en cas de démarchage à domicile, exiger un document d'identité ou carte de commerçant
- Ne pas hésiter à prendre contact avec la Police en cas de démarchage suspect.

_Service d'alerte à la population

La Mairie de Brax s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas de situation de crise (inondations, tempêtes, accidents industriels, incident sanitaire ou autres catastrophes). Ce service est gratuit pour les personnes inscrites. Vous avez été inscrit automatiquement si vous habitez à Brax et que vous êtes présent dans l'annuaire public universel. En cas d'alerte, la Mairie de Brax adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

- Pour être informé en temps réel des alertes météo sur la commune, je télécharge l'application **My Predict**
- Pour adopter les bonnes conduites, je consulte le **DICRIM** sur www.brax47.fr
- Pour être alerté en cas de situation de crise sur la commune, je m'inscris au système de téléalerte sur www.brax47.fr.



Recrutement

La Commune de Brax recrute tout au long de l'année **des animateurs pour les vacances scolaires** (été, Toussaint, Noël, Février et Pâques) pour l'accueil de loisirs.

Leur mission principale

- Accueillir, encadrer et surveiller un groupe d'enfants ou de jeunes
- Planifier, organiser et encadrer des animations au sein de l'accueil de loisirs.

Diplôme souhaité

BAFA, CAP petite enfance, BAFA, BPJEPS...

Nous vous invitons à transmettre votre lettre de motivation et CV à l'attention de Monsieur le Maire, à la Mairie 2 rue du Levant 47310 Brax ou par mail à ressources@brax47.fr

_Médiateurs de justice

Le conciliateur de justice, qui est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, peut résoudre des conflits relevant du droit civil, sans avoir besoin d'aller devant le juge. Il est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général. La loi a rendu la conciliation obligatoire pour les litiges d'un montant inférieur à 5000 euros et certains conflits de voisinage.

Contacts à Agen :

Jean-Paul Bourdiol

jean-paul.bourdiol@conciliateurdejustice.fr

Michel Marsol :

michel.marsol@conciliateurdejustice.fr

Philippe Leseigneur :

philippe.leseigneur@conciliateurdejustice.fr

Contact au Passage d'Agen : Denis Moiteaux

denis.moiteaux@conciliateurdejustice.fr

_Service civique



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



La municipalité souhaite recruter au 1^{er} septembre 2024, dans le cadre du Service Civique, une personne ayant pour mission de créer du lien social entre la population et de favoriser une dynamique sur le territoire et entre les habitants.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans pour une durée déterminée.

Chaque Braxois sera sollicité par le volontaire du Service Civique qui sera aussi à l'écoute de vos idées pour développer les liens sociaux et apporter de l'entraide sur la commune.

Le volontaire aura pour mission d'encourager des initiatives au niveau des animations, de participer à des actions en direction des aînés pour créer du lien social entre les aînés et les jeunes, d'optimiser les actions dans le cadre du plan canicule pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que de rendre visite aux personnes les plus vulnérables. Il sera également en charge du développement de la communauté des voisins vigilants. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.

Chasse - Un délai supplémentaire pour la déclaration de détention d'armes

La Préfecture de Lot-et-Garonne a indiqué que la date limite de création d'un compte est désormais possible jusqu'au 31 décembre 2024.

Les détenteurs d'armes, chasseurs, pourront conserver leur droit à acquérir et détenir une arme.

Pour rappel

Il est obligatoire pour toutes les personnes possédant une arme de créer un compte SIA (système d'information sur les armes) afin de la déclarer. Plusieurs documents sont demandés :

- Adresse mail valide
- Pièce d'identité conforme
- Original du permis de chasse
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Ainsi que l'original de la validation du permis en cours.

Il est possible de créer un compte SIA en ligne sur le site : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Pour plus de renseignements, contactez la Préfecture par téléphone : 05.53.77.60.66 / 05.53.77.60.56 / 05.53.77.60.19

ou par mail : pref-47-sia@lot-et-garonne.gouv.fr



Chasseurs



Rendez-vous dès maintenant sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>
Un guide utilisateur est disponible sur ce site pour vous guider dans la création de votre compte.

CALENDRIER DES PERMANENCES

Besoin d'aide ?
La préfecture de Lot-et-Garonne tient des permanences, uniquement sur inscription :

Préfecture d'Agon	Mairie de Nérac	Mairie de Casteljaloux	Sous-préfecture de Marmande	Mairie de Miramont de Guyenne	France Service de Fumel
19/05/2024	22/05/2024	15/05/2024	14/06/2024	16/05/2024	23/03/2024
23/05/2024	05/06/2024	29/05/2024	28/06/2024	06/06/2024	06/06/2024
30/05/2024	19/06/2024	12/06/2024	11/06/2024	30/05/2024	25/07/2024
06/06/2024	24/07/2024	17/07/2024	16/07/2024	18/07/2024	08/08/2024
13/06/2024	07/08/2024	31/07/2024	30/07/2024	01/08/2024	
20/06/2024					
18/07/2024					
25/07/2024					
01/08/2024					
08/08/2024					

INSCRIVEZ-VOUS !

05 53 77 60 66
05 53 77 60 56
05 53 77 60 19

pref-47-sia@lot-et-garonne.gouv.fr

Le contrôle du bon achèvement des travaux

Pour une sécurité juridique de votre construction et le respect des règles d'urbanisme, nous vous rappelons que tous les travaux de construction sont soumis à déclaration. Dès lors que vous entreprenez une construction (clôtures, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage, extensions...), vous devez vous rapprocher de la Mairie afin d'obtenir un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable de travaux.

Pour information, toutes les piscines, même hors-sol et non-démontables, supérieures à 10 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information. Cette mission est réalisée par les services de l'Agglomération à la demande des Communes membres et est effectuée sous l'autorité du Maire de votre commune.

Ce contrôle est obligatoire ou facultatif selon la nature des travaux réalisés et les contraintes réglementaires. Dans tous les cas, vous êtes dans l'obligation d'effectuer les déclarations suivantes en Mairie :

- D.O.C : Déclaration d'Ouverture de Chantier
- D.A.A.C.T : Déclaration Attestant l'Achèvement Conforme des Travaux

Quelques conseils : N'hésitez pas à faire constater par le service de la police de l'urbanisme la régularité des travaux en cours, principalement lors de l'étape sensible qu'est l'implantation des constructions. Déposez dès que possible en mairie la D.A.A.C.T (point de départ des délais pour agir de certaines actions contentieuses).

Pour tout renseignement : Police de l'urbanisme – Agglomération d'Agon, M. PRELEUR Éric 05.53.69.21.80
Mairie de Brax – Mme SALA Monique 05.53.68.70.00

Rappel des règles concernant la sécurité des piscines privées

Depuis le 1er Janvier 2004, les piscines privées nouvellement construites doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.

Depuis le 1er Janvier 2006, toutes les piscines installées avant le 1er Janvier 2004 doivent être équipées d'un dispositif de sécurité de même type. La même obligation a été instituée pour les piscines des habitations données en location saisonnière. Les articles R *128 et R*128-4 du code de la construction et de l'habitation fixent le contenu des dispositifs de sécurité admis (barrières de protection, couvertures, abris, alarmes), ainsi que les obligations des constructeurs et installateurs à l'égard des maîtres d'ouvrage. Au-delà de la réglementation, rappel aux parents ou aux personnes responsables l'absolue nécessité de renforcer leur vigilance à l'égard des enfants, notamment en veillant à ce qu'ils soient équipés de bouées.

La création d'aménagements sécurisés

Intersections RD 119 – chemins de Commarque et du Pintre

La RD 119 qui traverse la commune est une voirie surfréquentée où automobiles et poids lourds, au nombre de 12 000 véhicules, se croisent quotidiennement. Il devient extrêmement « délicat » pour les automobilistes souhaitant quitter les chemins de Commarque/ Pintre de s'insérer, en toute sérénité, sur cette route



départementale 119. C'est pour toutes ces raisons, que la municipalité souhaite sécuriser les intersections des chemins de Commarque et du Pintre.

Ainsi il est programmé :

- D'aménager un carrefour à feux à l'intersection pour permettre aux riverains des Chemins de Commarque et du Pintre de s'insérer dans le flux de circulation de la RD 119 en totale sécurité. Les

feux tricolores ne se déclencheraient qu'en cas de présence de véhicules sur le Chemin de Commarque et/ou du Chemin du Pintre. Cette décision administrative a été validée par arrêté préfectoral.

- De prévoir l'amé-

nagement de l'accotement de la RD 119 côté chemin de Commarque par la création d'un cheminement doux pour piétons/cyclistes en prolongement de la piste mixte existante située entre le giratoire G8 et le centre commercial,

- De réaliser un trottoir borduré et la pose d'éclairage public côté chemin du Pintre permettant de sécuriser les déplacements pédestres.

La municipalité s'est faite accompagner, pour une aide à la décision, des services d'un bureau d'études mobilité (ITER) chargé de faire des propositions sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la sécurisation de l'ensemble de toutes les voiries de la commune. Vous serez informés prochainement des conclusions de cette étude. La fin des travaux est prévue courant premier semestre 2025.

Le déploiement du plan lumière

Le déploiement de l'éclairage photovoltaïque et de relamping par les services de l'Agglomération d'Agen sur l'ensemble de la commune se poursuit.

Ce premier semestre 2024, les lotissements de la Plaine/du Stade, les chemins de Lestagné/de Lamothe et les abords de la salle des sports se sont tous vus équipés d'un éclairage photovoltaïque.

L'objectif est de remplacer, à terme, tous les luminaires vétustes et énergivores soit par de l'éclairage photovoltaïque ou par des installations LED plus performantes permettant ainsi une réelle économie d'énergie.



La création d'un chemin piétonnier

Chemin de Lestagné / chemin de Révignan

La municipalité a profité de la réalisation du chemin d'exploitation du réseau d'assainissement pour créer un cheminement mode doux qui part du Chemin de Lestagné et du lotissement du Stade pour se connecter au Chemin de Révignan. Ce nouvel aménagement propose, ainsi, une offre de liaison douce permettant aux piétons de rejoindre en toute quiétude le canal ou dans un futur plus ou moins lointain le site des « Gravières » de Brax. La volonté permanente de la commune de préserver la qualité du cadre de vie, participe à la création d'espaces sécurisés, totalement protégés de la circulation routière pour s'adonner à la promenade en totale sécurité.

Il y a 1 an, le 19 juin 2023, la commune entreprenait la réalisation d'une **étude urbaine** dont l'objet était de développer sa stratégie de développement à l'horizon de 10 à 30 ans, afin de préparer la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Cette dernière a été arrêtée par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023

Le document nommé **PLAN GUIDE** qui découle de l'étude, a été présenté et validé à l'unanimité par le Conseil Municipal réuni le 11 avril 2024, puis à fait l'objet d'une présentation aux habitants de BRAX lors d'une réunion publique organisée le 13 juin 2024 à 19h30 à la Salle des Fêtes de Brax.

Ce Plan Guide synthétise les nombreux échanges et débats qui se sont tenus lors des Comités Techniques réunissant :

- les administrations et services de l'État,
- Le Département,
- L'Agglomération d'Agen,

mais également les élus et techniciens des communes voisines de la Rive Gauche :

- Le Passage-d'Agen,
- Roquefort,
- Estillac,
- Sainte-Colombe-en-Bruilhois
- Sérignac-sur-Garonne.

L'étude a également permis de sonder et recueillir auprès de nos agriculteurs leur vision de Brax, les conditions d'exercice de leur profession, mais aussi leurs inquiétudes et les difficultés rencontrées face à l'urbanisation et à la réalisation d'infrastructures routières qui scindent leurs parcelles et les démunissent de leurs outils de travail.

Enfin, à l'automne 2023, deux soirées ont été consacrées à l'organisation d'ateliers thématiques, réunissant une soixantaine de Braxois qui avaient répondu favorablement à une invitation préalable en avril, manifestant leur intérêt pour la question du développement de leur territoire et de leur commune.

Le Bureau d'étude PUVA (Pour Une Ville Aimable) qui a accompagné la Commune de Brax dans la définition et la rédaction de sa politique de développement, a été recruté au terme d'une procédure d'appel d'offre parmi 5 candidats. Associé à un cabinet expert en mobilité (ITER), puis un second en agriculture (Rural Concept), ce cabinet, installé à Toulouse, a pu dresser de manière indépendante et avec un regard extérieur, les atouts et enjeux du territoire, à l'échelle de la commune, dont le développement est étroitement lié à celui de l'Agglomération d'Agen.

Les élus de BRAX se sont donc appuyés sur les diagnostics réalisés, et ont été confortés dans leur approche par les craintes, perceptions et aspirations recueillies auprès de la population, pour co-construire et orienter le développement du Brax de demain.

Le **Plan Guide**, présenté le 13 juin et consultable en Mairie de Brax, sera prochainement sur le site internet **www.brax47.fr**

Il traduit la vision politique portée par la commune auprès de l'Agglomération d'Agen, en vue d'être retranscrite dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD).

Cette étude qui aura coûté 65 900 € HT, est soutenue financièrement par l'Europe au travers du programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) à hauteur de 30 000 € HT et de l'Agglomération d'Agen à hauteur de 13 040 € HT

Maîtrise d'ouvrage



Equipe

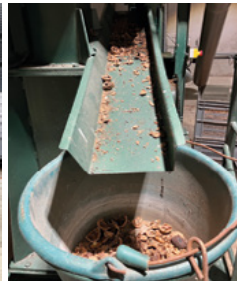




La culture de la noix se développe sur la commune

Comme vous le savez, Brax reste profondément attachée à ses racines rurales et encourage le maintien de l'agriculture sur ses terres, aux côtés d'un développement urbain et intercommunal. Sur notre commune, la culture des noix s'intensifie sous la houlette de M. Carrère, dans la plaine, et M. Aviano sur le plateau. Ce dernier, entrepreneur en activité, est le propriétaire du domaine Lassalle qui compte 15 hectares de noyers plantés il y a plus de 20 ans. Ce Braxois arrivé sur la commune en 2020 est le dirigeant de deux sociétés spécialisées dans le reconditionnement et la location d'engins du BTP. Passionné par les arbres et l'agriculture, il s'est

équipé de tout le matériel nécessaire pour récolter puis exploiter la noix sous toutes ses coutures : « Les fruits à coque sont aujourd'hui connus pour leurs bienfaits thérapeutiques, mais tout est utilisable dans ce fruit. La coque, qui représente 60 % du fruit, peut servir pour le sablage une fois broyée et il est aussi possible de fabriquer de l'huile de noix. La consommation de noix est faible en France, alors que les cerneaux font partie des fruits à coques les plus riches en oméga-3 et en anti-oxydant » détaille Thierry Aviano qui souhaite donc promouvoir la culture de la noix braxoise en circuits-courts. Pour y parvenir, il prévoit de créer prochainement sa propre marque « casse noix de Lassalle » et d'ouvrir un magasin de vente directe, sur ses terres, en 2025.



Un projet de méthaniseur école sur le TAG

Implanté sur la zone Sun Valley à Roquefort, où se trouve le siège national de sa filiale Biogaz, le groupe Total Energies a présenté aux élus de l'agglomération d'Agen un projet de méthaniseur école. Installé sur le TAG Agen-Garonne, il permettrait de valoriser les déchets en les transformant en Biogaz et de former des personnes aux métiers de cette filière en plein développement. D'une capacité de production de

23.5 GWh par an de Biogaz, qui seront injectés dans le réseau et couvriront les besoins en gaz de 4 700 habitants, le méthaniseur peut également produire près de 34 000 m³ par an de digestat, un engrais utilisé ensuite pour de l'épandage ou du compost. Ce méthaniseur pourrait être associé à un second méthaniseur qui valoriserait quant à lui les boues des stations d'épuration de l'agglomération.

Le refuge animalier de Brax

Le mardi 23 avril 2024, ce sont 28 chiots que le Refuge a recueillis suite à une saisie judiciaire dans le Lot.

- 28 chiots de 1 mois à 2 mois qui deviendront probablement de grandes à moyennes tailles.
- 28 petites gueules à nourrir.
- 28 petites boules de fourrure à soigner.
- 28 petites canailles dont il faut nettoyer l'espace de vie plusieurs fois par jour.
- 28 chiots qui crient, qui appellent, qui jouent, qui se disputent, qu'il faut surveiller, protéger, amuser et commencer à éduquer.

Une mission que le Refuge effectue avec passion et dévouement.

Ces chiots sont à adopter.

7 ont déjà été réservés.

Venez les voir et vous craquerez !



Retour sur le budget 2023 et ses résultats

Dans un environnement inflationniste, les comptes de la commune font état d'une situation saine.

Si les dépenses de fonctionnement connaissent une progression résultant principalement de l'augmentation générale des prix (en particulier ceux de l'énergie), du recrutement de nouveaux agents et de la reprise de compétence de l'accueil de loisirs, les recettes de fonctionnement ont également été en progression.

Il en résulte que la commune, malgré ce contexte, a continué de maintenir sa capacité d'autofinancement à un bon niveau.

FONCTIONNEMENT - CA 2023	
Recettes de fonctionnement	2 433 207.13 €
Dépenses de fonctionnement	1 451 689.93 €
Résultat de fonctionnement cumulé	981 517.20 €
Résultat des exercices antérieurs	564 598.59 €
Résultat de l'exercice 2023	416 918.61 €

En 2023, ce sont 1 211 647 € de dépenses d'investissement qui ont été réalisées, parmi lesquelles des projets structurants du mandat comme la maison médicale, l'aménagement du parking du centre commercial, la mise en œuvre de la défense extérieure contre l'incendie, la végétalisation du cimetière mais aussi le renouvellement des équipements dans les différents bâtiments communaux (chaudière, chauffe-eau), une sauteuse pour la cantine, la restauration de la cloche de l'église...

50% de ces investissements ont été autofinancés par la commune.

D'autres ressources d'investissements, telles que les taxes d'aménagement, le FCTVA et les subventions d'équipements viennent abonder cet autofinancement.

INVESTISSEMENT - CA 2023	
Recettes d'investissement	1 070 660.74 €
Dépenses d'investissement	1 211 647.05 €
Résultat avant Reste à Réaliser	-140 986.31 €
Solde Reste à réaliser	186 012.75 €
Résultats de l'année 2023	45 026.44 €

En 2023, 435 288 € de subventions ont été perçues par la commune.

Budget 2024

Cette année pour l'élaboration du budget, la Commune a été accompagnée par la SCOP Agence47 qui a réalisé un audit financier ainsi qu'une prospective financière PPI (Plan Pluriannuel d'investissement).

Évaluer la santé financière de notre collectivité ainsi que sa capacité à porter les investissements nécessaires pour répondre aux différents enjeux nous est apparu indispensable à ce moment de l'évolution de notre territoire. Cette analyse financière vient en complément de l'étude urbaine « Brax de demain » du groupement PUVA-ITER-RURAL CONCEPT.

Les travaux de ces deux cabinets nous permettent d'avoir une vision complète de la stratégie de développement et d'aménagement à mettre en place, en cohérence avec les capacités financières de la Commune.

BUDGET PRIMITIF 2024	
Recettes de fonctionnement	2 795 476.20 €
Dépenses de fonctionnement	2 795 476.20 €
Recettes d'investissement	1 876 040.77 €
Dont Reste à Réaliser	238 317.42 €
Dépenses d'investissement	1 876 040.77 €
Dont Reste à Réaliser	52 304.67 €

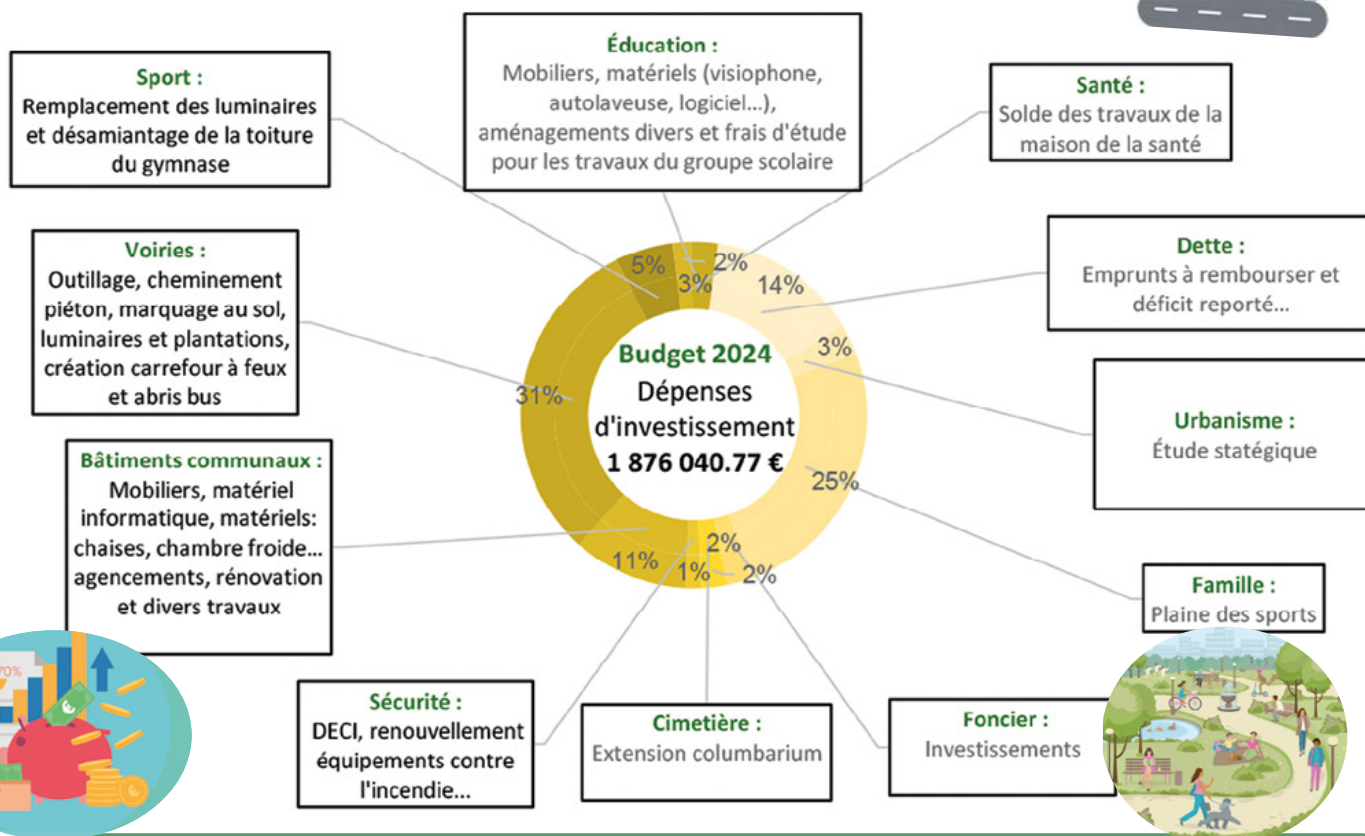
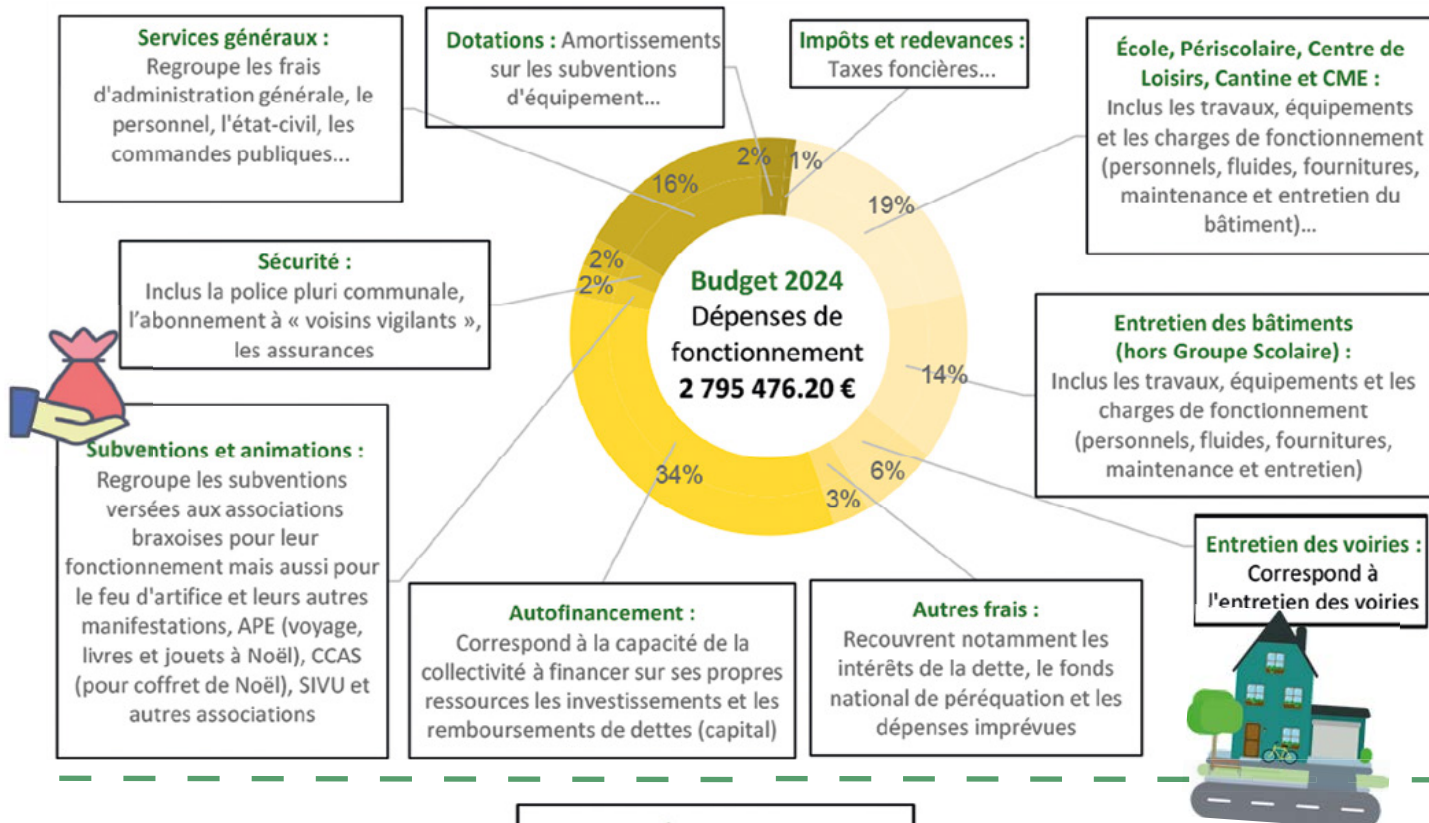
Le budget 2024 s'inscrit dans la droite ligne des perspectives issues du rapport d'orientation budgétaire et du PPI, et s'avère prudent dans la gestion du fonctionnement et ambitieux en termes d'investissements.

les choix d'investissement de 2024

- La sécurisation du carrefour Commarque - Pintre avec la mise en place de feux de circulation (avis favorable du Préfet de Lot-et-Garonne par arrêté préfectoral)
- La Plaine des Sports et des Familles, futur lieu intergénérationnel et de détente pour les familles braxoises
- La réfection de la toiture du gymnase Claude CASSE, avec étude de panneaux photovoltaïques et désamiantage
- Extension du columbarium
- Travaux de réfection de la signalisation horizontale et verticale
- Installation de luminaires

Les notes brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles, du Compte Administratif 2023 et du Budget Primitif 2024, sont disponibles sur le site internet de la Mairie :

www.brax47.fr



*** FOCUS FISCALITÉ 2024 ***

Stabilité des taux 2024

Lors du conseil municipal du 11 avril, les taux d'imposition des taxes directes locales ont été reconduits pour l'exercice 2024 soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 45.35 % (18,02 % part communale + 27,33% part départementale)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 78.40 %
- Taxe d'Habitation des résidences Secondaires (THs) : 10.30 %

Les bases ont été revalorisées de 3.9 % par l'État, les taxes que vous allez devoir payer seront en hausse malgré le maintien des taux communaux.

Budget

le fonctionnement

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget Primitif 2024
011	Charges à caractère général	321 715,64 €	628 453,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	864 567,04 €	947 500,00 €
014	Atténuations de produits	47 717,00 €	47 717,00 €
65	Autres charges de gestion courante	125 871,05 €	146 200,00 €
66	Charges financières	21 796,38 €	18 725,00 €
67	Charges spécifiques	2 991,90 €	300,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	251,93 €	300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	942 127,20 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	66 778,99 €	64 154,00 €
Total dépenses de fonctionnement		1 451 689,93 €	2 795 476,20 €

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget Primitif 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	108 670,06 €	74 003,00 €
73	Impôts et taxes	416 132,87 €	397 238,00 €
731	Impositions directes	898 769,00 €	950 668,00 €
74	Dotations et participations	373 367,34 €	296 270,00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 788,74 €	53 600,00 €
76	Produits financiers	20,00 €	15,00 €
77	Produits spécifiques	6 204,12 €	100,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00 €	65,00 €
013	Atténuations de charges	4 656,41 €	1 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	564 598,59 €	981 517,20 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	41 000,00 €
Total recettes de fonctionnement		2 433 207,13 €	2 795 476,20 €

l'investissement

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget Primitif 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	120 483,29 €	124 305,54 €
20	Immobilisations incorporelles	29 158,00 €	221 080,00 €
204	Subventions d'équipement versées	24 875,00 €	35 775,00 €
21	Immobilisations corporelles	326 652,44 €	542 500,00 €
23	Immobilisations en cours	605 451,32 €	770 393,92 €
27	Autres immobilisations financières	67 879,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	140 986,31 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	41 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	37 148,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement		1 211 647,05 €	1 876 040,77 €

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget Primitif 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	481 247,84 €	86 531,70 €
13	Subventions d'investissement reçues	435 288,31 €	782 477,87 €
16	Emprunts et dettes assimilés	530,00 €	750,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 650,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	42 017,60 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	942 127,20 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 778,99 €	64 154,00 €
041	Opérations patrimoniales	37 148,00 €	0,00 €
Total recettes d'investissement		1 070 660,74 €	1 876 040,77 €

Plaine des Sports et des familles

Dans le cadre de son projet de mandat, l'équipe municipale a, dès 2021, entrepris une réflexion autour d'un projet d'aménagement de la « Plaine des Sports et des familles » située juste à côté de la Salle des Sports. Pour diverses raisons, celui-ci avait été mis en sommeil. Les élus municipaux envisagent aujourd'hui de le relancer avec comme objectifs prioritaires, faire de celui-ci un équipement ouvert à tous les publics et un lieu de vie attractif intergénérationnel encourageant les habitants à se rencontrer, à se rassembler, à se détendre et à pratiquer du sport en extérieur.

Pour cela, la Commune a décidé de se faire accompagner par la SEM 47 en termes d'ingénierie de projet et de travailler cet espace avec certains utilisateurs potentiels, déjà repérés. Elle a ainsi pu travailler sur la construction d'une zone conviviale, ludique, de rassemblement et de pratiques sportives ouverte à tous les Braxois (enfants, jeunes, seniors, familles, sportifs, professionnels de la Petite Enfance et de l'Enfance...) ainsi qu'aux visiteurs de passage (cyclotouristes ou autres).



Elle a aussi opté pour que cet espace ludique devienne un véritable support pédagogique de l'Accueil de Loisirs, mais aussi de l'École de Brax.

Enfin, le déploiement des cheminements doux sur la Commune prévoit, qu'au travers des chemins déjà existants ou en devenir, ce lieu soit accessible depuis le centre-bourg, à vélo ou à pied, avec une liaison vers les Gravières, véritable « Poumon Vert » de notre rive gauche et la possibilité de rejoindre les berges du Canal latéral et la Garonne.



Liaisons douces à créer ou conforter, vers et depuis le site :

- > Objectif d'articulation large du site à son environnement
- > Au delà du site, créer du lien avec le bourg et les espaces naturels environnants



Soucieux de recueillir l'avis des utilisateurs de ce futur site, les animateurs et la jeunesse braxoise, dans le cadre du Conseil municipal des enfants, seront associés aux choix des aménagements extérieurs : agrès sportifs, modules de jeux pour petits et grands...

Pour finir, l'étude d'un Accueil de Loisirs implanté dans cette Plaine des Sports et des Familles sera envisagée et permettra ainsi, aux enfants fréquentant l'ALSH de profiter de cet espace ludique avec, à proximité, le gymnase Claude CASSE.

Le budget prévisionnel du projet est de 822 881 € HT

Le tri des biodéchets

La loi anti-gaspillage de 2020 oblige tout le monde, particuliers et professionnels, à trier à la source les biodéchets alimentaires à compter du 1er janvier 2024. Cette nouvelle organisation se met en place de façon progressive tout au long de l'année 2024, l'Agglomération d'Agen déployant des solutions différentes en fonction des typologies d'habitats :

- Compostage à la maison dans les zones plus rurales
- Collecte en bac en porte-à-porte dans les zones urbanisées ou compostage
- Dépôt en Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les centres-villes et les centres-bourgs

Si le tri des biodéchets alimentaires à la source s'impose à tous, ils ne seront pas tous collectés de la même façon. Des courriers personnalisés ont été envoyés précisant de quel type de collecte vous dépendez et vous informant des dates de déploiement. Une dotation (bac marron de 80L + bioseau + 100 sacs kraft) est prévue pour couvrir une durée moyenne de 12 mois, en considérant un usage standard et modéré de 2 sacs par semaine. La dotation en sac sera renouvelée gratuitement et automatiquement par l'Agglomération d'Agen dans moins de 10 mois. Si l'utilisateur ne devait plus avoir de sac avant le renouvellement, il pourra venir en retirer au Centre Technique de l'Agglomération, 950 avenue Georges Guignard à Boé.

ATTENTION : tant que vous ne recevez pas votre courrier personnalisé, rien ne change dans vos habitudes de collecte !

TYPE DE COLLECTE

Sur notre commune, 3 types de collecte sont déployés selon la typologie de votre lieu d'habitation. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Agglomération d'Agen (voir encadré)

Distribution des bacs 80 l

Dans les foyers éligibles à une collecte en bac en porte-à-porte, une information vous précisant les modalités de distribution de votre dotation a été envoyée dans votre boîte aux lettres. Celle-ci s'effectuera directement à votre domicile par une société mandatée par l'Agglomération d'Agen.



Points d'apports volontaires

Pour déposer vos biodéchets dans un des points d'apport volontaire du territoire, l'Agglomération d'Agen fournit gratuitement un bioseau et des sachets kraft. Ouvert sur les 4 faces, le bioseau permet une meilleure aération et donc un séchage rapide des biodéchets que vous y déposerez. Grâce à l'épaisseur, au fond renforcé et au système d'aération du bioseau, le sac kraft peut être réutilisé. Lorsqu'il est trop abîmé, vous pouvez le déposer avec les biodéchets dans un Point d'Apport Volontaire déployé sur l'ensemble des 44 communes.



Distribution des composteurs

Si vous êtes dans une zone de compostage à la maison, vous avez droit à un composteur fourni gratuitement par l'Agglomération d'Agen. Si vous n'avez pas encore récupéré votre dotation, vous devez prendre RDV au 0 800 77 00 47.



TOUTES VOS RÉPONSES - EN LIGNE -

Afin d'informer au mieux chaque habitant, l'Agglomération d'Agen vient de lancer une application gratuite et téléchargeable : MES DÉCHETS AGGLO AGEN. Cette application, très intuitive, reprend les informations disponibles sur le site de l'Agglomération d'Agen concernant l'ensemble des collectes. En inscrivant votre adresse, vous pourrez accéder aux modes de collecte dont vous dépendez pour le ramassage des bio déchets, des emballages et des ordures ménagères. Vous y trouverez également une carte interactive indiquant les points d'apports volontaires sur les 44 communes, le calendrier des différentes collectes, les horaires d'ouverture des déchetteries... Toutes ces informations sont mises à jour régulièrement par les services de l'Agglomération. Un système de notifications, avec notamment un rappel du passage des collectes le jour précédent, est également proposé.

Pour télécharger l'application
MES DÉCHETS AGGLO AGEN,
scannez ce QR code



Pour plus de renseignements en ligne, rendez-vous sur le site de l'agglo à la page suivante :

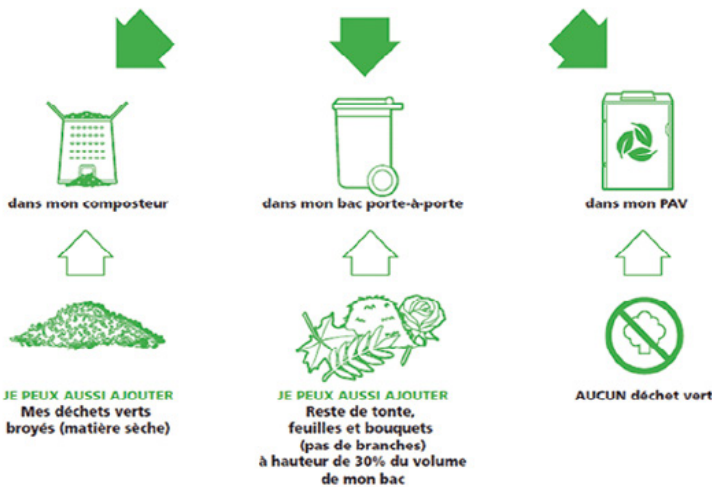
<https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/collecte-et-traitement-des-dechets/biodéchets>

ou contactez le numéro vert

0 800 77 00 47



Épluchures de fruits et de légumes • Restes alimentaires • Os et arêtes
Coquilles d'œufs • Papiers absorbants • Sachets de thé • Filtres et café



GUIDE PRATIQUE DU TRI DES BIODECHETS

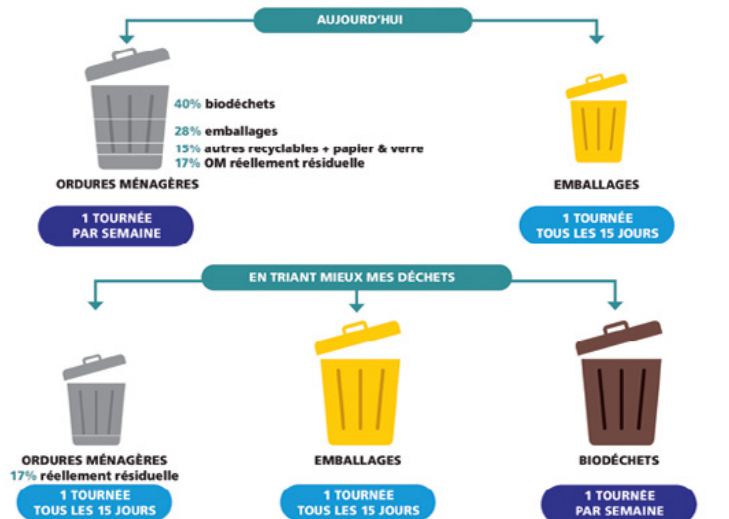
Si le tri des biodéchets alimentaires n'est en lui-même pas bien compliqué, quelques exceptions existeront en fonction des modes de collecte. Rien de plus simple que d'identifier les biodéchets alimentaires, puisqu'ils sont plus communément appelés « déchets de cuisine et de table ». Il s'agit donc des restes de repas (trognons, os, arêtes de poisson...), de préparation de repas (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs...) ou encore de produits périmés non-consommés. Le dépôt en vrac dans le bac est autorisé et inévitable pour les légumes encombrants tels que les choux ou les poireaux. L'usage d'un papier journal entourant les épluchures est également possible.

Une opportunité environnementale

Cette nouvelle obligation constitue également pour le territoire une opportunité, tant sur le plan environnemental que sur le plan énergétique, économique ou encore agricole. En effet, qu'ils soient compostés ou méthanisés, nos biodéchets peuvent devenir une ressource qui servira à améliorer la qualité agronomique de nos sols grâce au compost ou produira de l'énergie grâce à la production de biogaz.

DES CHANGEMENTS SUR LES AUTRES COLLECTES

La mise en place du tri des biodéchets va entraîner une réorganisation des tournées de collecte notamment celle des ordures ménagères qui passeront d'une fois par semaine à une fois par quinzaine. Alors qu'une tournée va être instaurée de façon hebdomadaire pour la collecte des biodéchets en porte-à-porte, les ordures ménagères, ainsi délestées de tous les fermentescibles, seront désormais collectées tous les 15 jours. Tous ces changements débiteront 15 jours après le déploiement des bacs biodéchets pour la collecte en porte-à-porte ou des composteurs dans votre commune.



VISUELS ET INFOGRAPHIES EXTRAITS DU SITE WWW.AGGLO-AGEN.NET

Depuis le mois de Mars, des agents sont passés dans notre commune pour distribuer de la dotation des bacs marron de 80L, du bioseau, des sacs kraft et du kit de communication à tous les foyers concernés par la collecte des biodéchets en porte-à-porte. Cette distribution est effectuée par la société SULO, le prestataire de l'Agglo d'Agen.

Voici la liste des agents représentant la société SULO pour la commune de Brax :

RAYNAUD Julien Responsable Chantier - RIVIERE Lucas Chef d'équipe

DEVienne Camille Distributrice
VAVIZAFI Laila Distributrice

Chauffeurs VL :
COURREGELONGUE Thierry - COTTARD Cyril
OUSIDI HAMMOU Azzedine - SRABES Issam
ROUGIER Jean Christophe - SEMEILLON Florian
BOUDIT Bertrand - KOOB Leila
LUCIANI Dominique - ROUX Emerick
DASTOR Thomas - RKIBATE Youssef

Présentation de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation des accueils de loisirs de votre commune en image. Les animateurs portent de nombreux projets comme : le recyclage, les bouchons d'amour... Ils ont à cœur de proposer différentes actions pour les enfants, entre initiation sportive et créativité. On ne s'ennuie pas à Brax !



Chantiers citoyens

Du 15 avril au 19 avril 2024, les jeunes de 11 à 14 ans ont su remonter les manches afin d'accomplir des actions Citoyennes ! Ils ont aussi eu la chance d'avoir des échanges de savoir grâce à nos chers collègues du Service Technique. Leurs actions en images : Projet végétalisation de l'école et rénovation d'un logement de la mairie.



L'APE Brax

L'APE (association des parents d'élèves) de l'école de Brax est composée de parents bénévoles très motivés. L'objectif de cette association est d'organiser des manifestations permettant de récolter des fonds afin de financer des sorties, activités et équipements pour l'école.

Cette année, l'APE a organisé plusieurs manifestations : vides puéricultures, participation au marché de Noël, ventes de madeleines Bijou, goûter du carnaval et la Fête de l'école en association avec la Cantine scolaire.

Conseil municipal des enfants

Nous sommes le Conseil Municipal des enfants de Brax et sommes élus depuis 2022. Ensemble nous avons créé un logo « l'œil de la génér'action ».

Notre projet s'est porté sur deux actions en faveur des enfants hospitalisés.

Nous avons réalisé en décembre 2023 une première action pour les enfants hospitalisés de Villeneuve-sur-Lot, en faisant une collecte de jouets qui a été un franc succès. Par la suite, nous avons organisé un vide-grenier au bénéfice de l'hôpital d'Agen où nous avons récolté 456 euros.

Nous tenons à remercier l'Ape de Brax ainsi que les enseignants pour leur investissement et leur aide. Nous remercions la mairie et ses élus de nous avoir permis de réaliser nos actions qui nous tenaient à cœur.



la cantine sur M6

La cantine de Brax va être à l'honneur prochainement sur M6, ou plutôt l'association des parents qui gère la cantine. Pour rappel, et il faut le souligner, ce sont les parents qui sont en charge de la gestion de la cantine. Leur volonté de pédagogie, mêlée à une gestion en circuit court, fait de notre cantine une cantine un peu atypique qui a récemment accueilli les équipes de la chaîne de télévision M6 pour réaliser un reportage.

Nous vous tiendrons informés de la date de diffusion.



Camélat, inauguration d'un projet intercommunal majeur

Après près de 2 ans de travaux (de juillet 2022 à avril 2024), le barreau de Camélat a été inauguré le samedi 4 mai en présence du Premier ministre, Gabriel Attal. Long de 3 km, ce nouvel axe routier reliant Colayrac aux communes de Brax et du Passage prévoit d'accueillir près de 15 000

véhicules quotidiennement. Si cette infrastructure routière a naturellement un impact sur les flux de circulation de notre commune, il est important de rappeler que le barreau de Camélat est un projet intercommunal pensé il y a plus de 30 ans. Maillon essentiel du projet « Agen Rive Gauche », cet aménagement contribue à optimiser la desserte du second échangeur autoroutier sur l'A62 (Agen Ouest), des zones d'activités (Technopole Agen-Garonne, zone Sun-Valley/Fonroche), ainsi que de Walygator-Aqualand (1er parc de loisirs du Sud-Ouest). S'il facilite l'accessibilité de Brax et la mobilité des Braxois, pour rejoindre notamment le Nord du département, le barreau de Camélat est accompagné d'une voie de mobilité douce sécurisée et ombragée faisant la jonction avec les pistes cyclables déjà existantes sur la commune. Par ailleurs, le pont au-dessus de la Garonne devrait être rejoint, d'ici 8 ans selon le président de l'Agglomération, par un nouvel ouvrage 100 % ferroviaire qui reliera la gare d'Agen à la future gare LGV qui verra le jour aux portes de la commune, sur le territoire de Brax.



Une nouvelle ligne de bus pour desservir le TAG Agen-Garonne : Tempo, ligne 8

Circule du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Toutes les infos sur www.tempobus.fr

LIGNE TAG ► VERS MARTINON

GARE D'AGEN	06:45	07:35	08:30
GRAVIER	06:50	07:40	08:35
PARKING CHAT D'OC	06:55	07:45	08:40
CHARMILLES	07:01	07:51	08:46
MÉTALÉ	07:05	07:55	08:50
SEYNES	07:06	07:56	08:51
BORDENEUVE	07:08	07:58	08:53
MARTINON	07:10	08:00	08:55

LIGNE TAG ► VERS GARE D'AGEN

MARTINON	17:05	18:05	19:05
BORDENEUVE	17:06	18:06	19:06
SEYNES	17:08	18:08	19:08
MÉTALÉ	17:09	18:09	19:09
CHARMILLES	17:13	18:13	19:13
PARKING CHAT D'OC	17:20	18:20	19:20
GRAVIER	17:25	18:25	19:25
GARE D'AGEN	17:30	18:30	19:30

LIGNE TAG ► VERS GARE D'AGEN

MARTINON	07:10	08:00
BORDENEUVE	07:11	08:01
SEYNES	07:13	08:03
MÉTALÉ	07:14	08:04
CHARMILLES	07:18	08:08
PARKING CHAT D'OC	07:25	08:15
GRAVIER	07:30	08:20
GARE D'AGEN	07:35	08:25

LIGNE TAG ► VERS MARTINON

GARE D'AGEN	17:30	18:30
GRAVIER	17:35	18:35
PARKING CHAT D'OC	17:40	18:40
CHARMILLES	17:46	18:46
MÉTALÉ	17:50	18:50
SEYNES	17:51	18:51
BORDENEUVE	17:53	18:53
MARTINON	17:55	18:55

Mobilités douces sur l'Agglomération

COVOITUREZ

ÉCONOMISEZ

PARTAGEZ

COVOIT'AGEN
BY TEMPO

Passager
votre trajet à partir de **0.50€**

Conducteur
Gagnez **2€** par passager

À partir du 1^{er} septembre 2024

@Tempobus - 05 53 48 90 10 - www.tempobus.fr

TEMPO

VÉLO

LIBRE-SERVICE ÉLECTRIQUE

1,50 €
30 MIN
OU PAR
ABONNEMENTS

AUTONOMIE
20 KM*

LES VÉLOS DE L'AGGLO

En libre-service ou en location longue durée.

Toutes les infos à l'agence commerciale Tempo tempobus@keolis.fr ou 05.53.48.90.10 ou www.tempobus.fr

Foyer des jeunes de Brax *

La section Accros'Rando du Foyer des Jeunes de Brax est très dynamique en organisant 3 sorties rando et 2 sorties cyclo par semaine. Une sortie raquette au plateau de Beille a été réalisée en janvier 2024. Nous prévoyons également cette année quelques sorties hors du département, une à Noirmoutier et une en Alsace. En ce moment et sur plusieurs mardis, une quinzaine de membres se sont motivés pour traverser le département en empruntant le GR 652, par étapes de 20/25 km. De quoi muscler les mollets, le cardio et de se ressourcer en refaisant le « monde ». Boue, pluie et froid, rien ne rebute les vaillants randonneurs !

Notez dans vos agendas que la section Accros'Rando organise deux randonnées, une au profit d'octobre rose à Brax le dimanche 13 octobre 2024 et l'autre au profit du téléthon à Estillac le dimanche 1er décembre 2024.

*Section Accros rando et cyclo

La section propose toujours de nombreuses sorties aux adhérents, en plus des randonnées hebdomadaires habituelles ! Petit florilège avec : parcours lot-et-garonnais du GR 652, actuellement en quatre étapes, de Tournon-d'Agenais à Roquefort, qui pourrait être prolongé ultérieurement ; Participation aux 47 du 47 le 28 avril, boucle au départ de Fumel, via Bonaguil, Sauveterre-la-Lémance, Saint-Front-sur-Lémance, et Cuzorn.

La section s'aventure aussi souvent hors du département : Fin mai, il s'est agi d'un voyage à la découverte de l'île de Noirmoutier et de son environnement, sans oublier un périple prévu à la fin de l'été à travers l'Alsace, à vélo et à pied... Et ce n'est qu'un point d'étape !! De nouvelles aventures à suivre bientôt... Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Corinne PONS au 06 73 44 59 13.



*Section Accros Gym - Accros zen

Le 6 avril, la section Accros gym et zen du Foyer des jeunes a renoué avec une pratique ancienne mise à mal par la Covid-19, elle a offert à ses adhérents une journée récréative assez intense. Cette journée a permis à tous les membres présents de découvrir avec les professeurs de la section des pratiques originales : pilâtes avec Béatrice, bols chantants et méditation avec Eric, batucada avec Mahi. Gilles Georg a également été invité à faire une initiation de self-défense au groupe et a remporté un franc succès.

Une auberge espagnole a permis aux adhérents de souffler entre les activités, d'échanger et de mieux se connaître. Tout le monde est reparti ravi, avec en perspective une nouvelle journée récréative l'année prochaine, à l'issue de l'année de cours. Contact: Nathalie au 06 27 80 80 45 ou Michèle au 06 77 68 68 80.



*Section Accros d'art

L'atelier de dessin et peinture animé par Patrick Gozzo le samedi matin de 10h à 12h, a été, cette année, principalement tourné vers les adolescents en proposant des sujets sur la BD et le Manga. Les 13 jeunes adhérents de l'atelier ont, cette année encore, pu expérimenter de nouvelles techniques. Le professeur a également conseillé un lycéen adhérent dans la réalisation de son dossier de candidature dans une école artistique. L'atelier a clôturé la saison 2023-2024 le samedi 1er juin autour d'une auberge à laquelle tous les adhérents ont été invités. Le rendez-vous est déjà pris pour la rentrée prochaine, dès le début de septembre 2024. Nous avons toujours le souhait de pouvoir ouvrir un cours de dessin et/ou peinture pour adultes débutants et confirmés si nous avons suffisamment de participants. N'hésitez pas à contacter Myriam Tazuin au 06 81 56 64 67.



Les 20 ans de l'AS BadaBrax *

24 juin 2004, le petit club de badminton de Brax, jusqu'alors section du Foyer des Jeunes, devient une entité officielle auprès de la Fédération Française de Badminton.

Le premier créneau d'entraînement pour les enfants est ouvert le mardi soir, auquel s'ajoute quelques années plus tard celui du samedi matin. Pour les adultes, au créneau historique du dimanche matin (les matinaux courageux, on vous voit !), les séances du mardi et du jeudi soir viennent se greffer au fil des ans.

Une école de badminton est ouverte pour former les jeunes, les licenciés participent à plusieurs formations (entraîneurs, arbitre, juge-arbitre, organisateur de compétition...) et le club est représenté dans des compétitions départementales et régionales, aussi bien par les jeunes que les adultes. 2024, c'est aussi l'année où le club se qualifie à nouveau pour la Régionale 3 en interclubs pour la saison prochaine. Dans son développement et l'envie de se faire connaître, le club organise un tournoi national en octobre depuis 2011, ainsi qu'un tournoi nocturne au mois de mai depuis 2 ans.

Cette année, comme un fait exprès, le nombre record de licenciés a été battu, nous sommes 105, dont 37 jeunes.

Nous aimerions remercier la mairie à nos côtés depuis le début.

Nous vouons une immense gratitude à tous les bénévoles, actuels et passés, qui au long des années ont donné de leur temps et se sont investis pour faire grandir ce club.

Et enfin, nous voulions saluer les 3 présidents que le club a connus, mis à l'honneur lors d'une soirée spéciale tenue début avril.

Depuis 20 ans, l'aventure est belle, et nous souhaitons qu'elle dure encore longtemps !

Photo : Les présidents de l'AS BADABRAX posent devant les différents maillots du club.

De gauche à droite : Francine Lacombe, François Allard, Vincent Roué.



La cantine de Brax *

De l'investissement à la convivialité

Fin janvier a eu lieu notre premier Loto, une magnifique soirée grâce à une belle participation. Nous souhaitons remercier tous les bénévoles et leurs conjoints sans quoi rien ne serait possible !!! Nous avons été également ravis de nous associer à l'APE pour le grand retour du Carnaval. C'est donc le samedi 6 avril, sous les percussions de Moka décalé, qu'enfants et parents ont défilé déguisés dans les rues de Brax. Un beau moment de partage et de convivialité avec le goûter offert par les 2 associations. Merci au périscolaire et à la famille Avi pour leur aide. Des repas à thèmes et animations sont proposés et réfléchis par les enfants !! Des recherches et investissements de leur part qui sont à souligner. Les enfants ont donc eu la chance de découvrir les Hauts-de-France, la Martinique, le Vietnam, les USA... Les animations sont assurées par les élèves en chef, sous la bienveillance et la participation des apprentis-goûteurs !!! Nous avons également eu la chance de vivre une belle expérience. L'émission « Un jour un doc » a posé ses caméras dans notre cantine. Une chance pour nous de mettre à l'honneur nos valeurs de bien manger et l'investissement des bénévoles. Le mois de mai et le retour du soleil nous ont permis un beau succès de notre marché aux fleurs et aux plants. Un nouveau challenge attend notre association en décembre 2024... Nous espérons vous voir nombreux au 4^e marché de Noël de Brax, organisé par notre association, qui se déroulera le dimanche 1^{er} décembre !!!! Nous allons renouveler nos commandes de sapins de Noël via un bon de commande, la remise de ceux-ci se fera donc le jour du marché de Noël. Un grand merci à tous pour votre soutien quotidien qui nous donne l'envie de poursuivre nos efforts pour le bien-être et le bien manger de nos enfants. Mais je pense qu'il est important de le souligner et de remercier tous les bénévoles de notre association qui ne comptent pas leur temps et leur énergie afin de vous proposer toujours de belles animations !!!



Brax Handball *

Vos enfants ne savent pas quoi faire durant leurs vacances ? Alors inscrivez-les aux stages multisports de votre club local du Handball Brax ! Le club de handball met en place à chaque vacance, des stages de handball et multisports axés sur différents thèmes avec des activités ludiques, éducatives et culturelles en favorisant l'esprit d'équipe. Pas besoin d'être licencié au club pour participer ! Toutes les informations sont disponibles sur nos pages Facebook et Instagram ! À bientôt sur les terrains. Le club propose l'accueil du baby (dès 3 ans) aux loisirs toute l'année. Pour plus d'informations, contactez Sylvie 06.16.05.50.53



Brax en forme. un club très actif *

Tous les mois, l'association fait parler d'elle au travers d'articles présentant les nombreux thèmes et événements proposés: Octobre Rose (participation à la marche organisée par la mairie), Halloween pour un cours de Zumba, démonstration au marché de Noël, cours de cardio/renforcement en vert pour Saint Patrick, et bien d'autres thèmes. Le Disco était à l'honneur pour le mois de mai avec des musiques spécifiques lors des cours.

L'association fêtera ses 20 ans lors d'une Assemblée Générale le 10 juin à 19h30. Une exposition d'articles et photos sera présente. Nous terminerons cette soirée autour d'un buffet.



Le rappel du comité des fêtes de Brax *

Quelques jours seulement nous séparent de ce grand événement : la fête du village. Elle sera organisée du vendredi 21 au dimanche 23 juin avec le concours des associations braxoises présentes, de la mairie et des supers bénévoles. Au programme dès le vendredi à partir de 19h30, de la musique, des attractions pour les enfants et des points de restauration pour venir s'amuser, danser, dîner. Le samedi : un concours de pétanque familial en début d'après-midi, un apéritif offert avec la mairie avant la grande soirée avec des dj, un groupe, un feu d'artifice, un méga dîner (sur réservation) jusqu'à plus soif. Dimanche : un vide-grenier sur le parking de la salle des fêtes et autour de la mairie avec buvette et point de restauration (repli sur le gymnase en cas d'intempéries). À très bientôt donc à tous.

Paul Tauzin président du comité : paul.tauzin@wanadoo.fr - 06 87 60 59 38.

Opposition

Chers.es Braxois.es,

Dans ce billet, nous voulons revenir sur l'ouverture du Barreau de Camélat qui traverse trois communes Colayrac, Le Passage et Brax.

Cet ouvrage tant attendu est une réussite et un atout pour la région, c'est indéniable. Nous resterons vigilants sur le flux de circulation qui risque, s'il n'est pas maîtrisé, de poser problème à notre village.

Si dame météo revient un peu plus à la normale nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances en cette période estivale à venir.

Tous les jours!

ANIMATIONS
ENFANTS
Château gonflable gratuit/
Pêche aux canards/
Pince à ours.
BUVETTE -
RESTAURATION

Brax en fête



Dimanche 23 Juin

Vendredi 21 Juin

A partir de 18h

*En partenariat avec la dynamique
Braxoise*

Grillades - Frites

Hot Dog

Sandwiches Américains

FETE DE LA MUSIQUE

avec

DJ ND LIGHT



Samedi 22 Juin

EXPOSITION

PHOTOS/PEINTURES



14 H 30 : PETANQUE

Ambiance familiale et
conviviale en
doublette.

Tarif 1€/pers.

Trophées aux vainqueurs
Friandises offertes aux enfants

19 H : APERITIF

*Offert par le Comité des
fêtes et la Mairie*



20 H : SOIREE PAELLA

Entrée/Plat/Dessert

Adultes 17€

Enfants (- 12 ans) 7 €

RESERVATION

CONSEILLÉE



23 H : FEU D'ARTIFICE

avec
PYROPASSION



Offert par la Mairie



Soirée animée par le
groupe **KILL KENY**
et **DJ ND LIGHT**

EXPOSITION

PHOTOS/PEINTURES



**8 H : VIDE GRENIERS
BROCANTE**

Parking de la salle des fêtes

2 € le mètre linéaire

Dossier d'inscription sur le
site :

[http://comite-des-fetes-de-
brax.over-blog.com/](http://comite-des-fetes-de-brax.over-blog.com/)

Ou

Sur le Facebook du comité
des fêtes de Brax 47

**INFORMATIONS
ET RESERVATIONS
REPAS ET
VIDE GRENIER**

**PAUL TAUZIN
06 87 60 59 38**